

BULLETIN

DE LA FÉDÉRATION JURASSIENNE

de l'Association internationale des travailleurs

Paraissant tous les Dimanches.

<p>Abonnements pour l'année 1874 : En Suisse : Un an, 8 fr., six mois, 4 fr. Les abonnements pris auprès des bureaux de poste paient une surtaxe de 20 cent.</p>	<p>L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.</p>	<p>Abonnements pour l'année 1874 : Allemagne, fr. 10»60. — Amérique, fr. 16. — Angleterre, fr. 13»20. — Belgique, fr. 10»60. — Espagne, 13»20. — Hollande, fr. 12»20. — Italie, fr. 9»60.</p>
--	--	---

On s'abonne auprès de M. François Floquet, Grande Rue, 143, au Locle (canton de Neuchâtel, Suisse.)

LOCLE, LE 1^{er} NOVEMBRE 1874.

Nous avons parlé dimanche passé du mouvement qui se produit dans la Société du *Grutli*, pour obtenir du gouvernement suisse une loi établissant la journée normale de 10 heures de travail.

Sur le fond de la question, c'est-à-dire sur la nécessité de diminuer la longueur de la journée de travail, nous sommes d'accord avec les *Grutliens*; il y a longtemps que l'Internationale a déclaré qu'à ses yeux, il fallait, dans les grèves, attacher encore plus d'importance à la réduction des heures de travail qu'à une augmentation de salaire.

Mais nous n'admettons pas le moyen d'exécution que propose la Société du *Grutli* et avec elle presque tous les ouvriers de la Suisse allemande : l'intervention de l'autorité législative.

Nous allons résumer brièvement nos objections sur ce point. Nous les avons déjà exposées souvent dans les meetings et dans la presse socialiste : mais il est des choses qu'on ne saurait trop répéter.

Notre opinion est que c'est aux ouvriers eux-mêmes à limiter la durée de la journée de travail. Si les ouvriers le veulent sérieusement, ils peuvent, par la seule puissance de leur organisation en sociétés de résistances, forcer la main aux patrons sur ce point, sans avoir besoin de l'appui d'aucune loi de l'Etat. Et au contraire, si les ouvriers ne sont pas organisés de manière à pouvoir imposer leur volonté aux patrons, ils auront beau invoquer le texte d'une loi que leur aurait octroyée le pouvoir législatif; cette loi sera constamment éludée et restera à l'état de lettre morte, parce que les ouvriers ne seront pas assez forts pour contraindre la bourgeoisie à l'exécuter.

Précisons les choses.

Plaçons-nous d'abord dans la seconde hypothèse. Les ouvriers, au lieu de comprendre que *l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes*, attendent leur salut de l'Etat. Ils négligent ce qui, à nos yeux, devrait être leur préoccupation constante, la pensée unique de leurs jours et de leurs nuits : la création et la fédération des sociétés de métiers, destinées à faire la guerre au capital. Ils concentrent toute leur activité sur ce point : chercher à faire passer quelques-uns des leurs dans l'autorité législative; et, en même temps, conclure avec celui des partis bourgeois qui se dira le plus avancé, une alliance politique, dont les conditions seraient quelques améliorations apportées, sur le papier, à la situation légale du travailleur.

Qu'arrive-t-il alors ?

Les ouvriers ne s'étant pas organisés en un corps à part, ayant son organisation et sa vie propre, ne forment pas une puissance indépendante; ils ne sont pas ce qu'ils doivent être : le monde du travail, en lutte avec le monde du privilège (et par le monde du privilège, nous entendons la bourgeoisie de toutes nuances, y compris les radicaux les plus rouges). Ils n'ont d'autre organisation que l'organisation factice, étrangère aux réalités du travail, qu'ils reçoivent de leurs meneurs politiques pour les besoins de la lutte électorale; ils sont une arme puissante entre les mains de ces chefs, qui se servent d'eux comme bétail à voter, *Stimmvieh*, selon l'expression énergique des Allemands; mais livrés à eux-mêmes, ces ouvriers sont hors d'état d'agir et de faire prévaloir leur volonté propre. Ils s'apercevront souvent qu'on les dupe; ils se fâcheront, ils crieront; mais que faire après tout? Il faut bien se résigner. Tout au plus se vengera-t-on du charlatan en cessant de voter pour lui, et en reportant ses voix sur un autre charlatan qui ne s'est pas encore démasqué et qui a mieux su conserver sa popularité.

Dans cette situation, les ouvriers n'obtiendront d'autres concessions qu'elles que la bourgeoisie voudra bien leur faire. La bourgeoisie restera seule juge du plus ou moins d'étendue qu'elle donnera à ces concessions, du plus ou moins de bonne foi qu'elle mettra à remplir ses promesses; et les ouvriers, privés de toute action propre, ne pourront exercer aucun contrôle sérieux, ne pourront pas forcer la main à la bourgeoisie lorsque celle-ci refusera de s'exécuter.

Envisageons maintenant l'autre alternative.

Les ouvriers se sont organisés partout en sociétés de métiers. Ces sociétés se sont groupées en fédérations corporatives, et ces fédérations, à leur tour, se sont fédérées entre elles, couvrant le pays d'un vaste réseau. C'est l'armée du travail, une armée qui, une fois aguerrie et disciplinée, est en état de tenir tête à la bourgeoisie et de lui dicter des lois.

Une fois cette organisation réalisée, quelle est la marche à suivre pour obtenir des réformes sociales? Les ouvriers ont-ils besoin de s'adresser en humbles pétitionnaires à l'autorité législative pour la prier de les prendre sous sa protection? Nullement. S'ils veulent raccourcir la journée de travail, ils signifient à leurs patrons leur volonté, et, la résistance à l'armée du travail étant impossible, les patrons sont forcés de céder. S'agit-il d'augmenter les salaires, de prendre des mesures concernant le travail des femmes et des enfants, etc., etc.? On emploie le même moyen; au lieu d'avoir recours à l'Etat, qui n'a de force que celle que les ouvriers lui donnent, les ouvriers règlent directement l'affaire avec la bourgeoisie, lui posent leurs conditions, et, par la force de leur organisation, la contraignent à les accepter.

Résumé : Pour qu'une loi en faveur des ouvriers ne reste pas lettre morte, et qu'elle soit réellement exécutée, il faut que les ouvriers disposent d'une force capable d'en assurer l'exécution.

Pour acquérir cette force, les ouvriers doivent s'organiser en sociétés de métiers fédérées entre elles.

Mais une fois cette organisation faite et cette force acquise, les ouvriers n'ont plus besoin de réclamer la protection de la loi bourgeoise : ils sont devenus une puissance, ils peuvent se faire justice eux-mêmes.

Ces jours passés, deux citoyens italiens se sont rendus auprès de l'administration du *Bulletin*, pour lui transmettre une provocation en duel de la part de M. Terzaghi. Il a été répondu par les trois compagnons qui composent l'administration, qu'un duel était à leurs yeux une chose parfaitement ridicule, qui ne pouvait rien prouver de tout pour ou contre la vérité d'un principe ou

d'une accusation; et que si Terzaghi est un mouchard, il n'en restera pas moins mouchard après avoir essuyé le feu d'un pistolet. Les mandataires de Terzaghi ont alors annoncé que celui-ci se réservait de recourir aux tribunaux.

Nous sommes bien aises d'avoir cette occasion de dire une fois pour toutes notre opinion sur le préjugé du duel, qui est si profondément enraciné encore dans beaucoup d'esprits. Depuis qu'il existe une presse et une tribune, il s'est trouvé des gens qui, redoutant la divulgation de vérités nuisibles pour eux, ont eu recours au duel pour briser la plume d'un journaliste ou pour faire taire un orateur populaire. Mais si une partie du public a donné raison aux spadassins, tous les hommes sensés, tous les amis de la liberté et du droit ont protesté contre cette étrange manière de réduire un adversaire au silence. Nous pourrions citer beaucoup d'exemples qui feraient voir que les vrais révolutionnaires ont toujours flétri le duel. Nous rappellerons seulement l'affaire de Barnave, en 1790, au début de la grande Révolution française. L'orateur populaire Barnave s'était battu avec le royaliste Cazalès, pour des propos échangés dans l'Assemblée constituante, et ce dernier avait été grièvement blessé. Aussitôt on vit tous les clubs et tous les journaux révolutionnaires frapper d'une énergique réprobation, qui? l'insulteur Cazalès? non, le révolutionnaire Barnave, qui avait eu la faiblesse d'accepter un duel, afin de ne pas passer pour poltron. L'honnête et loyal Loustalot, surtout, rédacteur des *Révolutions de Paris*, n'hésita pas à blâmer la conduite de Barnave comme indigne d'un bon citoyen. Il appela le spadassinage *l'honneur de ceux qui n'en ont point*. Que deviendrait la liberté de conscience, s'écria-t-il, si chacun descendait à être justiciable du premier venu tenant une épée; la liberté de la presse, si une vérité désagréable à quelqu'un valait la mort; la liberté individuelle, si les *lettres de cachet* étaient remplacées par des assignations de bretteur; la liberté de la tribune, si, à la veille de quelque débat décisif, on se débarrassait des orateurs qui gênaient, en les tuant? — Le club des Jacobins ne se montra pas moins sévère; Barnave dut y faire l'aveu public de ce que les Jacobins appelaient *sa faute*, et il lui fut enjoint, comme réparation, de proposer lui-même une loi contre les duels.

On se souvient aussi de Vermorel, dont la mort héroïque sous la Commune rappelle la grandeur d'âme des hommes de Plutarque. Eh bien, Vermorel, lorsqu'il rédigeait sous l'Empire le *Courrier français*, alors le seul organe du socialisme dans la presse, avait été provoqué et indignement outragé par le bonapartiste Cassagnac; il refusa obstinément de se battre, et son attitude reçut l'approbation des milliers de socialistes qui vinrent, à son appel, couvrir de leurs signatures le registre de la *Ligue du mépris*, organisée contre Cassagnac. Qui dira que Vermorel fut un poltron?

Nous sommes engagés dans une lutte sans trêve contre le monde de l'exploitation et du privilège. A cette lutte, nous avons fait d'avance le sacrifice de notre vie, de notre position sociale, de notre sécurité, de notre réputation. Nous savons qu'il y a, au bout de notre chemin, la misère, la calomnie, souvent l'exil, la prison ou la mort. Néanmoins nous marchons sans hésiter ; et, sachant où nous allons, nous nous croyons le droit de dédaigner les provocations que nous pouvons rencontrer sur notre route, et de passer outre.

Nouvelles de l'Extérieur.

Italie.

(Correspondance particulière du Bulletin.)

En Sicile, vous ai-je dit dans une lettre précédente, on tue en moyenne deux agents de la force publique par jour. Et pourtant il n'en est pas moins vrai que le prolétariat sicilien, de 1848 à 1860, a coopéré pour sa large part au mouvement national italien. Mais est-il besoin de vous dire que les prolétaires de la Sicile, de même que leurs frères du continent, n'ont été que les instruments de la bourgeoisie ? Celle-ci s'est servie en premier lieu de cette haine ardente contre toute tyrannie, que le Sicilien suce, pour ainsi dire, avec le lait ; et en seconde ligne, de la tromperie. A entendre les tribuns bourgeois, une ère nouvelle allait s'ouvrir, le véritable âge d'or : *Nous marcherons sur l'or*, ce sont là des paroles textuelles. Laissant de côté toutes les promesses qu'on faisait aux pauvres gens, je n'en citerai qu'une, qui me paraît très caractéristique : celle de partager les terres domaniales entre les prolétaires de chaque commune. Mais une fois l'unité italienne réalisée, on se trouva en présence d'une situation bien différente de celle qu'on avait rêvée.

Le lendemain du plébiscite, l'impôt du sang fut établi en Sicile pour la première fois ; je dis pour la première fois, parce que les Bourbons n'avaient jamais osé lever des soldats en Sicile. Le peuple sicilien se révolta contre la conscription, et il eut l'état de siège, et comme conséquence le désarmement général. Le désarmement est une chose très difficile à exécuter avec un peuple comme les Siciliens. Les résistances opposées à la force ne firent que la rendre plus violente et plus cruelle. On arrêta, on condamna en masse, et on fusilla sans miséricorde. Dans la province de Girgenti, un paysan fut fusillé parce qu'on avait trouvé chez lui une vieille carabine : ceci seulement pour vous donner une idée des rigueurs exercées. La loi martiale des Autrichiens, la tyrannie des Bourbons, se trouvaient dépassées de bien loin par le gouvernement du roi galant-homme, — c'est-à-dire de la bourgeoisie.

Quant aux terres domaniales, il n'en fut naturellement plus question. En Sicile les choses allaient de telle sorte, que chacun comprenait déjà, sans qu'il fût besoin d'autre explication, ce que valaient les promesses de la veille ; mais sur le continent, dans une autre des provinces méridionales, il arriva que quelques paysans naïfs, las d'attendre le partage tant désiré de ces terres du domaine, se rendirent un beau jour en masse sur les lieux, avec les instruments d'arpentage nécessaires, pour exécuter eux-mêmes l'opération. Les malheureux pay-

sans furent reçus par une vigoureuse fusillade que leur envoya un détachement de gendarmerie. Le système qui consiste à promettre sans tenir, peut réussir avec les enfants et les imbéciles ; mais les Siciliens n'appartenant pas à cette catégorie, les choses prirent bientôt une autre tournure. Une fois la lutte commencée, elle ne s'arrêta plus. Beaucoup de jeunes gens, qui ne voulaient pas se soumettre à la conscription, ne pouvant plus lutter dans les villes, durent se réfugier dans les campagnes, et ainsi se formèrent des troupes de brigands d'une nouvelle espèce. La force gouvernementale, de son côté, devenait toujours plus violente et plus aveugle. On pouvait être arrêté pour le seul fait d'être parent d'un brigand. Les impôts nouveaux et particulièrement odieux qui furent introduits dans l'île, ne firent qu'exaspérer toujours davantage les esprits. Le gendarme de Victor-Emmanuel devint aux yeux du peuple aussi méprisable que le sbire des Bourbons. Gendarmes, soldats de ligne, agents du fisc, commencèrent à être assassinés par des mains inconnues sur tous les points de la Sicile.

Tel était l'état des choses, lorsqu'éclata à Palerme la révolution de septembre 1866. La bourgeoisie s'y attendait depuis quelque temps déjà. Le syndic, à la tête de la garde nationale, parcourait la ville, lorsqu'en passant sur la place du marché, quelques pierres et quelques coups de feu atteignirent la milice bourgeoise. Le syndic fit arrêter trois hommes du peuple et les fit fusiller sur le champ. Ce fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres. La garde nationale est attaquée et bientôt mise en fuite. Toutes les rues de Palerme sont en un instant inondées de peuple, qui avec un bruit effrayant s'élance, monte à l'assaut, brise et abat tout ce qu'il rencontre. C'est le prolétariat, ce sont les pauvres qui se sont soulevés. Les bureaux du gouvernement et les maisons des plus riches bourgeois sont saccagés et brûlés, et bientôt la ville entière est entre leurs mains, excepté le palais royal, résidence du préfet, où le syndic s'était fortifié avec la garde nationale et la troupe, en attendant des renforts du continent. La révolution s'étendit aux environs de Palerme, et pendant sept jours et demi qu'elle dura, elle n'eut aucun chef, aucun homme, je ne dirai pas remarquable, mais même connu. Dans le palais municipal était installé jour et nuit un office de correspondance et d'informations. C'est à tort que les bourgeois ont appelé cet événement un mouvement clérical ou républicain ; ce ne fut que le mouvement spontané d'une plèbe affamée et trompée. Si cette révolution avait pu formuler à la face du monde les principes au nom desquels elle agissait instinctivement, les *sept jours* de Palerme auraient pu être mis à côté des deux mois de la glorieuse Commune de Paris.

La révolution de 1866 fut étouffée dans son propre sang ; mais ce sang a creusé un fossé que rien ne pourra combler, entre le prolétariat et la bourgeoisie en Sicile. La plèbe sicilienne lutte et luttera toujours avec ses brigands, avec ses sectaires de toute espèce, en un mot avec tous les moyens que lui suggèrent le désespoir et un esprit terrible ; un esprit qui, après tant de crises, a enfin compris que ce n'est pas tel ou tel gouvernement qui est la cause du mal, mais que c'est le principe même de l'autorité. Oui, la presse bourgeoise elle-même vous le dira : *En Sicile, le principe d'autorité n'existe plus !*

Allemagne.

Si la place nous le permettait, nous pourrions, en traduisant chaque semaine les nouvelles que nous apportent les journaux ouvriers allemands concernant les persécutions contre les socialistes, remplir trois ou quatre colonnes du *Bulletin*. Nous devons nous borner à rappeler de temps en temps — pour que nos lecteurs ne se méprennent pas sur notre silence ou notre laconisme — que les persécutions continuent toujours, et que les condamnations à l'amende et à la prison pleuvent dru comme grêle sur les ouvriers d'Allemagne.

Voici un fait caractéristique : On sait que le président de l'*Allgemeiner deutscher Arbeiter-Verein*, Hasenclever, est actuellement en prison. Comme il est député au Reichstag, il a demandé sa liberté provisoire pour pouvoir assister à la session qui va s'ouvrir. Il y a quelques années, le fameux M. de Schweitzer, alors président de la même Association, se trouvant également sous les verroux, avait fait la même demande; comme Schweitzer était un agent bismarkien, le gouvernement s'empressa de lui accorder ce qu'il désirait, et il vit la porte de la prison s'ouvrir. Dès lors les choses ont bien changé : M. de Schweitzer, qui avait accepté la honteuse mission de paralyser et de *bismarkiser* le mouvement ouvrier en Allemagne, a été démasqué et écarté; l'*Allg. deutscher Arbeiter-Verein* s'est résolument posé en adversaire de l'Empire, et il en a éprouvé les conséquences : autant le gouvernement se montrait complaisant pour Schweitzer, autant il met d'acharnement à poursuivre Hasenclever et ses collègues. Hasenclever a naturellement vu sa demande d'élargissement repoussée : il lui a été répondu que la réunion du Reichstag n'était pas un motif pour interrompre sa prison.

Le fait suivant est un nouvel exemple du traitement qui est réservé aux prolétaires devenus infirmes. Un ouvrier qui avait travaillé près de 30 ans dans la fabrique de cuir de Michel, Meyer et Denninger, à Mayence, a été congédié comme infirme. Il existe une caisse de secours et de retraite, pour l'entretien de laquelle il est fait chaque semaine aux ouvriers une retenue sur leur salaire. L'administration de cette caisse, qui contient environ 40,000 florins, est naturellement entre les mains de Messieurs les patrons : et ces Messieurs, dans leur charité, ne daignèrent accorder à l'ouvrier infirme qu'une pension de *trois florins par semaine* (le florin vaut fr. 2»10, et se divise en 60 kreutzers ; le kreutzer vaut 3½ centimes). Avec cette aumône dérisoire, « pas assez pour vivre, trop pour mourir, » le vieillard n'était pas en état de subvenir à ses besoins, et il obtint d'être admis à l'hospice des invalides. Qu'arrive-t-il alors ? sur sa pension de trois florins, on lui retient 2½ florins, en sorte que la pension qu'il touche réellement, et pour laquelle il a payé des contributions pendant de longues années, se réduit à 30 kreutzers, fr. 1»05 par semaine ! Les choses continueront à se passer ainsi, aussi longtemps que les caisses de secours resteront entre les mains des fabricants. (N. *Social-Demokrat*).

Fédération jurassienne.

Le Comité fédéral jurassien a invité les sections fédérées à former le Bureau fédéral international,

qui est placé pour cette année dans la Fédération jurassienne.

Deux propositions sont en présence : Sonvillier, Neuchâtel, Vevey et Porrentruy proposent que le siège du Bureau fédéral soit au Locle, et qu'il soit composé d'un bureau permanent de trois membres pris dans la section du Locle, auquel chaque section de la Fédération adjoindrait un délégué nommé directement par elle. — La Chaux-de-Fonds propose que tous les membres du Bureau fédéral soient pris dans une même section, qui serait le Locle.

Berne a transmis au Comité fédéral une autre proposition relative au Bureau fédéral, qui lui est parvenue trop tard pour pouvoir être mentionnée dans sa circulaire du 22 octobre. Le Comité la porte à la connaissance des sections par la voie du *Bulletin*. La voici :

« 1. Le Bureau fédéral international siégera au Locle.

« 2. Il sera composé de trois membres nommés par la section du Locle, et d'un membre élu par chacune des autres sections de la Fédération jurassienne.

« 3. Les trois membres du Locle se partageront le travail comme suit : un membre secrétaire-correspondant ; un membre trésorier ; un membre secrétaire pour les grèves.

« 4. Ces trois membres connus, chaque section élira dans son sein ou parmi les membres d'une section voisine du Locle, le membre auquel elle a droit.

« 5. Avant qu'aucune décision soit prise par le Bureau, les pièces seront communiquées à tous les membres pour qu'il puissent en temps et lieu envoyer leurs votes. »

La section du Locle propose l'établissement d'une souscription permanente dans toutes les sections en faveur des déportés de la Nouvelle-Calédonie. Les fonds recueillis seraient transmis tous les mois à un comité siégeant à Londres et composé d'hommes de toute confiance appartenant à la proscription communaliste. Ce comité possède des moyens sûrs de faire parvenir les secours à destination.

La section de Sonvillier propose que toutes les sections envoient au Comité fédéral les adresses de sociétés ouvrières qu'elles peuvent se procurer, afin que le Comité fédéral puisse envoyer à ces sociétés un exemplaire du Manifeste du Congrès de Bruxelles, accompagné d'une circulaire spéciale.

Toutes les communications pour la section de Berne devront être désormais adressées à Paul Brousse, rue des Chaudronniers, 247, Berne.

L'*Almanach du peuple pour 1875* (5^e année) est sous presse, et paraîtra au commencement de novembre. Le public ouvrier et socialiste réservera sans doute, comme à l'ordinaire, un bon accueil à cette utile publication, qui rend des services réels pour la propagande.

Les Sections, ainsi que les personnes qui désireront souscrire pour un certain nombre d'exemplaires de l'*Almanach*, sont invitées à s'adresser dès à présent à l'administration du *Bulletin*.